

SOCIÉTÉ DES NATIONS

C.261.1931.II.A

Genève, le 29 avril 1931.

COMMISSION DE RÉPARTITION DES DÉPENSES.

Démission de M. Sato.

Rapport du Représentant du Guatemala.

-----

Le Secrétaire général a reçu de M. Sato une lettre par laquelle ce dernier l'informait que sa nomination à un autre poste l'obligeait à se démettre de ses fonctions de membre de la Commission de répartition des dépenses. Je suis convaincu que nous regretterons tous la précieuse collaboration de M. Sato aux travaux de cette Commission.

Je me permets de proposer la nomination de M. Setsuzo Sawada au siège laissé vacant par M. Sato, et j'ai l'honneur de soumettre au Conseil le projet de résolution suivant:

"Le Conseil de la Société des Nations prend acte de la démission de M. Sato et lui exprime sa reconnaissance pour les services qu'il a rendus en qualité de membre de la Commission de répartition des dépenses. Il invite M. Setsuzo Sawada à faire partie de cette Commission en qualité de membre titulaire."

-----